



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE 12 SEPTEMBRE 2022

À une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue à la salle du conseil au 353, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse, le lundi 12 septembre 2022 à 16 h, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Catherine Bourget, Kim Mongrain et monsieur le conseiller Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

L'absence de monsieur Jocelyn Cossette est motivée, celui-ci étant à l'extérieur du pays. Quant à monsieur Larivière, il est occupé par son travail et ne peut s'en absenter.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2022-09-12

À CES CAUSES, il est proposé madame Nathalie Jacob
Appuyé par madame Catherine Bourget
Et résolu :

QU'IL soit **CONSTATÉ** et **MENTIONNÉ** au procès-verbal de la présente séance extraordinaire que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil, ainsi qu'aux membres absents, comme requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1, art. 153).

Adoptée à l'unanimité.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 16 h.

1. Adoption de l'ordre du jour

2022-09-13

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

ORDRE DU JOUR

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Acquisition auprès du Centre de Bureautique Mauricie Inc. d'un nouveau copieur de marque CANON – IR-ADV DX C5870i
3. Période de questions
4. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

2. Acquisition auprès du Centre de Bureautique Mauricie inc. d'un nouveau copieur de marque CANON – IR-ADV DX C5870i

CONSIDÉRANT que le copieur CANON actuel, dont l'achat date de juillet 2015, est désuet, qu'il brise régulièrement ralentissant ainsi le travail d'impression;

CONSIDÉRANT la proposition soumise par monsieur Marc-André Carré, du Centre Bureautique Mauricie Inc., pour l'achat d'un nouveau copieur CANON IR-ADV DX C5870i plus performant, avec une vitesse d'impression de 70 ppm.

2022-09-14

À CES CAUSES, il est proposé madame Kim Mongrain
Appuyé par madame Catherine Bourget
Et résolu :

D'ACQUÉRIR auprès du Centre Bureautique un copieur de marque CANON IR-ADV DX C5870i pour la somme de **18 495 \$** plus taxes.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE 12 SEPTEMBRE 2022

QUE le contrat de service est fixé pour 60 mois à 0.009 \$ pour la copie noir et blanc et à 0.067 \$ pour la copie couleur.

QUE le montant nécessaire à cette acquisition soit emprunté du fonds de roulement, soit 19 418 \$ taxe nette.

QUE chaque année durant 7 ans, à même le Fonds général, des crédits budgétaires de 2 774 \$ soient prévus pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité.

3. Période de questions

Aucune question.

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

/ Original signé /

Stéphane Bourassa,
Directeur général et secrétaire-trésorier

4. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé.

2022-09-15

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à **16 h 12**

Adoptée à l'unanimité.

/ Original signé /

Monsieur Guy Veillette,
Maire

Monsieur Stéphane Bourassa,
Directeur général et greffier trésorier

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/ Original signé /

Guy Veillette
Maire et Président d'assemblée